



MAIRIE DE JANNEYRIAS

ATTENTION INSCRIPTION JUSQU'AU Dimanche 18 Août 2024 INCLUS

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE ET AU PERISCOLAIRE- ANNÉE 2024/2025

Nous vous informons que la Commune de Janneyrias a mis en place un logiciel de gestion de cantine, périscolaire dénommé **3D OUEST**. Vous pouvez donc effectuer les inscriptions de vos enfants à partir du **lundi 22 juillet 2024** jusqu'au **dimanche 18 août 2024 inclus** pour l'année scolaire 2024/2025 directement via internet, accessible depuis tout ordinateur quel que soit son environnement à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe. Pour des raisons pratiques **aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de ces dates.**

Nous vous rappelons que vous devez procéder à l'inscription pour **l'année scolaire complète.**

Ainsi vous devez cocher toutes les dates de septembre 2024 à juillet 2025. Chaque famille gardera néanmoins la possibilité de décocher à sa convenance le tableau d'inscriptions de la cantine, du périscolaire de son (ou ses) enfant (s) maximum 48 heures à l'avance.



Toute inscription pour l'année complète nécessite lecture et approbation du règlement intérieur mis en ligne sur le site de la commune

Les applications informatiques qui seront mises à votre disposition sont fiables, innovantes et simples d'utilisation permettant d'échanger à distance. Nous les avons choisies afin de vous apporter des solutions modernes et performantes.

Une explication simple du logiciel est accessible depuis l'onglet « aide » sur la page d'accueil en vous connectant à l'adresse internet suivante :

<https://www.logicieltantine.fr/janneyrias/>

De plus, vous pourrez trouver (au verso de la présente) une copie de l'écran d'accueil du logiciel décrivant de manière succincte les différents onglets auxquels vous pourrez accéder.

Les nouvelles familles recevront un mail, **avant le 17 juillet 2024**, avec un code afin de pouvoir avoir accès au logiciel.

En ce qui concerne le règlement, ce dernier peut être effectué par espèces (déposés en Mairie uniquement) par chèque libellé **à l'ordre du TRESOR PUBLIC** (déposé en Mairie) et par carte bancaire directement sur le site.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire,



Jean-Louis TURMAUD

